

# Déremboursement des tests COVID à partir du 15 octobre 2021

Ces informations sont données à titre indicatif (en prévision d'une parution tardive au Journal Officiel).

Liste des motifs de prise en charge des tests par l'assurance maladie et pièces justificatives à fournir

Motifs	Documents à contrôler (visuellement ou application QR code)	Documents à fournir au laboratoire	Commentaires
<b>Mineurs</b>	Pièces justifiant de l'âge	Pièces justifiant de l'âge	
<b>Patients symptomatiques et/ou intervention chirurgicale</b>	Prescription médicale <b>valable 48 heures et NON RENOUELABLE</b> ou prescription médicale <b>mentionnant la date de l'intervention afin que le test puisse être réalisé en amont de cette prise en charge dans un délai compatible avec la durée de validité du test</b>	Prescription médicale <b>valable 48 heures et NON RENOUELABLE</b> ou prescription médicale <b>mentionnant la date de l'intervention afin que le test puisse être réalisé en amont de cette prise en charge dans un délai compatible avec la durée de validité du test</b>	
<b>Contre indication à la vaccination</b>	Certificat médical de contre indication	Certificat médical de contre indication	
<b>Personnes vaccinées</b>	Certificat de vaccination (papier ou QR code)	Certificat de vaccination (papier)	<i>Les personnes ayant un schéma vaccinal complet <b>ont les tests remboursés quel que soit le motif</b></i>
<b>Certificat de rétablissement</b>	Pass sanitaire (papier ou QR Code)	Pass sanitaire (papier)	<i>Pour rappel = <b>test positif de plus de 72 heures et de moins de 6 mois</b></i>
<b>Cas contacts</b>	SMS ou mail de l'assurance maladie	Copie du mail de l'assurance maladie	<i>Vérification possible de l'inscription dans contact covid 19</i>
<b>Elèves cas contacts de plus de 18 ans</b>	Courrier type de l'enseignement national	Courrier type de l'enseignement national	
<b>Confirmation d'un test antigénique positif</b>	Document du TAG positif de moins de 48 heures (fourni par le pharmacien ou l'iDE)	Document du TAG positif de moins de 48 heures (fourni par le pharmacien ou l'iDE)	

## Cas particulier des non assurés sociaux :

Le numéro fictif de la sécurité sociale sera toujours actif, notamment pour les étrangers qui auraient un test antigénique positif lors du contrôle aux frontières et sur présentation du résultat du TAG bénéficieront d'une prise en charge par l'assurance maladie pour la PCR de confirmation.

Prix fixé par l'assurance maladie d'un test COVID par PCR (prélèvement naso-pharyngé ou salivaire)= **43.89 euros**.

La direction.